



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 26 septembre 2023
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis N°13/2023 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 21 août 2023 concernant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2024

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte par un vote à main levée avec 21x oui, 1x non et 1x abstention le préavis N° 13/2023 (Législature 2021-2026) définissant l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2024 à 68% de l'Impôt Cantonal de base

Ainsi délibéré en séance du 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président



La Secrétaire

Michel Nançoz

Monique Berney